

SURNOMMÉES LES GARDIENNES
DE LURE, LES NEO-MILITANTES
CLAUDINE CLOVIS ET SYLVIE BITTERLIN
SUR LE CHANTIER DE CRUIS.



Environnement **DE L'ÉNERGIE À VENDRE**

*Pour s'être opposées à l'installation d'une centrale photovoltaïque
au milieu de la forêt, Claudine Clovis et Sylvie Bitterlin risquent la prison.
Rencontre à la veille de leur procès ●*

PAR ALICE AUGUSTIN PHOTOGRAPHE ANDRÉA MANTOVANI

On gravit un chemin rocailleux au milieu d'oliviers, de chênes centenaires et de cèdres. Au sol, des buissons de thym sauvage exhalent leur senteur de Provence. La vue est à couper le souffle, nous sommes à Cruis, au cœur de la montagne de Lure, dans le Vaucluse, et de sa forêt, une réserve de biosphère classée par l'Unesco. Un écrin naturel inestimable donc. Pourtant, après quelques foulées, un bruit trouble le silence, un claquement régulier, sec et métallique, puis des rugissements de moteurs. « On arrive bientôt sur le site », nous indiquent

nos deux guides, Sylvie Bitterlin, 60 ans, et Claudine Clovis, 72 ans. Au détour du sentier, on découvre un pan de colline entièrement pelé. À la place des arbres, des milliers de poteaux en fer forment une forêt sans vie. Un paysage de désolation au milieu duquel des engins de chantiers et des hommes en combinaison fluo s'affairent. « La centrale photovoltaïque s'étend sur 17 hectares. Tous les arbres ont été rasés à l'été 2022. On était sur place pour tenter de barrer la route aux bûcherons mais nous n'étions pas assez nombreux, et ils



20 000 PANNEAUX SOLAIRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AU CŒUR DE LA FORÊT DE CRUIS.

coupaient des branches à la tronçonneuse au-dessus de nos têtes. Ensuite les broyeuses ont réduit les arbres abattus à l'état de poussière », se désolent celles que l'on surnomme ici les Gardiennes de Lure.

Ces deux retraitées font partie du noyau dur du collectif citoyen Elzéard, Lure en résistance, en référence à un personnage de Jean Giono qui vécut ici et écrivit de magnifiques textes sur cette forêt séculaire. Depuis 2019, elles et une vingtaine d'autres militants, des femmes principalement, se mobilisent pour sauver cette forêt éventrée par les pelleteuses et les foreuses. « Nous avons appris l'existence de ce projet par hasard en 2019. Boralex, une multinationale canadienne, va y installer 20 000 panneaux solaires, il existe déjà 12 centrales dans le massif et une bonne dizaine d'autres projets sont en cours, impactant au total 1 000 hectares, c'est un véritable drame et une aberration à l'heure du réchauffement climatique ! » s'indignent les deux retraitées. Sylvie, ancienne comédienne installée depuis trente ans dans un village du coin, et Claudine, ancienne chirurgienne-dentiste parisienne tombée amoureuse de la région il y a quatre ans, affichent depuis toujours une sensibilité écolo mais n'étaient jamais passées à l'action. Jusqu'à ce que le sacrifice du vivant à leur porte leur paraisse intolérable. Sylvie cofonde alors le collectif citoyen qui organise des réunions de sensibilisation, alerte des associations de protection de la nature, tracte sur les marchés, tente des recours en justice pour faire stopper le chantier. En vain. Leur pétition qui a recueilli 19 000 signatures et leur premier blocage n'empêchent pas la parcelle d'être rasée. Le loyer annuel (170 000 euros par an pendant trente ans) que ●●●

Forêt Communale de Cruis
Route Forestière du Jas Neuf

Office National des Forêts



DE NOUVEAU
AUTORISÉES
À VENIR SUR LE SITE,
LES MILITANTES
DÉCOUVRENT
L'AVANCEMENT DES
TRAVAUX.

●●● perçoit la mairie pour la location des terres a convaincu les édiles locaux, et une partie de la population ne voit pas d'un bon œil ces « bobos des villes » qui s'agitent.

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables votée en mars dernier a également facilité l'implantation de ces gigantesques centrales photovoltaïques ou éoliennes : elles sont désormais considérées comme d'intérêt public majeur, il est donc plus simple de contourner les mesures de protection de la nature ou le code de l'environnement. « Bien sûr qu'il faut des énergies renouvelables, mais pas au détriment de la forêt et du vivant, c'est un non-sens ! » fulminent les deux militantes. Las, malgré d'autres recours juridiques autour d'espèces protégées et menacées d'extinction, onze alertes envoyées au procureur de la République et une mobilisation croissante, démarre en août la deuxième étape du chantier : le terrassement de la colline et l'installation de 80 000 poteaux nécessaires à la fixation des panneaux. « Ils sont enfoncés à 1,50 mètre de profondeur, de quoi détruire absolument toute vie souterraine. C'est un dommage irréversible », expliquent Sylvie et Claudine. Aussi, dès l'arrivée des bulldozers, et alors que Boralex n'a toujours pas obtenu certaines autorisations, elles décident de bloquer le chantier.

Pendant cinq semaines, chaque matin aux aurores, elles s'allongent avec quelques militants en travers des larges routes, saignées creusées à la place des sentiers de randonnée. Cinq semaines d'un combat épuisant, jusqu'à leur arrestation début octobre. Menottées, les deux femmes passent une nuit éprouvante en garde à vue. Dès le lendemain matin, elles sont emmenées à Digne-les-Bains pour être jugées en comparution immédiate. Mais leur procès est renvoyé pour permettre

“NOUS CRIMINALISER, C'EST UNE FAÇON DE faire peur AUX ACTIVISTES.”

SYLVIE BITTERLIN ET CLAUDINE CLOVIS

au juge d'examiner les différentes pièces du dossier. En parallèle, deux plaintes pour destruction d'habitat d'espèces protégées sans autorisation ont été déposées par treize associations nationales contre Boralex, une action juridique inédite en France.

Quand on les rencontre à Cruis, Sylvie et Claudine attendent leur nouvelle audience prévue le 5 décembre, elles risquent deux ans de prison pour « entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique » et « pénétration non autorisée dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui » mais restent déterminées. Interdites d'accès au site jusqu'à la veille de notre reportage, elles découvrent l'avancement des travaux avec tristesse. « Nous criminaliser, c'est une façon de faire peur aux activistes. Cela a fonctionné : depuis notre arrestation, plus personne n'a bloqué le chantier. » Craignent-elles d'être condamnées ? « On sait que c'est arrivé à beaucoup d'autres. » Mais elles espèrent que leur procès pourra au moins servir à attirer l'attention sur leur combat. « On aimerait que le collectif Les Soulèvements de la Terre puisse nous rejoindre, confie Sylvie, mais leur agenda est très chargé. » En effet, les contestations citoyennes contre des projets de déforestation, de mégabassines ou de bétonnisation des terres se multiplient sur le territoire français. Mais déjà 450 personnes se sont réunies en soutien à Cruis quelques jours plus tôt, parmi elles Thomas Brail, le défenseur des arbres devenu une figure du combat écolo. Hugo Clément est aussi attendu sur place, ainsi que d'autres personnalités dont les chanteuses Camille et Jeanne Cherhal, qui ont tourné un clip. Les Gardiennes de Lure se sentent un peu moins seules face aux bulldozers. ●

LES COMBATTANTES

Partout en France, des citoyennes sont en première ligne du combat écolo. Au Pays basque, Lalie, une ingénieure de 26 ans, a fondé un collectif pour sauver la forêt de Juzan menacée par un projet de technopole. Dans le Morvan, Lucienne Haèse, 81 ans, se bat contre la surexploitation des forêts et a formé en 2003 le premier groupement forestier citoyen. À Toulouse, Patricia Varlet a cofondé en 2007 le Pact (Pas d'autoroute Castres-Toulouse) contre la construction de l'A69. En région parisienne, Audrey Boehly est à l'origine du collectif Non au T4 contre l'agrandissement de l'aéroport de Roissy.